

ÉPISODE CÉVENOL 16

15 décembre 2020

Un courant d'air et de rivière

De la violence en ordre de marche...

Il est des réalités qui ne trompent pas. Pourtant, dans l'esprit d'un trop grand nombre de nos dirigeants politiques, l'art de maîtriser le discours médiatique semblerait suffire à pouvoir passer outre la véracité de certains faits. Ainsi, lorsque le plus haut représentant de l'État français déclare solennellement sur un plateau de télévision en mars 2019, en plein mouvement des Gilets jaunes : « *Ne parlez pas de répression ou de violences policières, ces mots sont inacceptables dans un État de droit.* », le constat pourtant indéniable des milliers d'arrestations et des centaines de blessés comptés parmi les manifestants est alors bafoué, et toute observation critique de la question est coupée court. Mais plus inquiétante encore est la propension de ce type d'injonction à être reprise et banalisée au sein des classes politiques et des médias. Celle-ci conférerait alors paradoxalement une certaine dose d'authenticité à ces contrevérités en poussant l'opinion publique à accepter et à se conformer à ce martelage en boucle.

Le déni de la répression politique et des violences policières est une tradition bien ancrée au pays des droits de l'homme, et la véracité, comme le disait une célèbre philosophe, n'a jamais figuré au nombre des vertus politiques... Le récent passage de la loi dite de « sécurité globale » à l'hémicycle de l'assemblée nationale, pourtant entaché dans la même période par plusieurs agressions policières révoltantes, ne semble pour l'heure changer que peu de choses à cet omerta.

Ce sont maintes légitimations qui ont au contraire abondé pour tenter de justifier des actes inexcusables. De la mise en tension permanente des forces de sécurité depuis 2015 entraînant des difficultés dans l'exercice du maintien de l'ordre, aux comportements violents de certains manifestants nécessitant une réponse proportionnée, de l'irresponsabilité de l'extrême gauche tentant de piéger le gouvernement à un moment inopportun afin de servir son projet politique, chaque tabassage trouve aisément sa raison d'être. Tout au plus, ce sont les responsabilités individuelles de certains fonctionnaires de police qui sont pointées du doigt – ceux qui auraient « *déconné* », mais qui de fait laissent la part belle à l'ensemble de la profession, tel l'illustre le ministre de l'Intérieur en assénant son « *soutien sans faille aux policiers* ».

Et là où le discours dominant utilisait autrefois l'euphémisme de « *bavure policière* » pour couvrir un agent de la paix dont l'arme aurait déversé quelques balles dans le dos d'un suspect, c'est maintenant celui de « *brebis galeuse* » qui est employé pour cautionner un passage à tabac trop visible et encombrant. Évidemment, du point de vue du capitaine, mieux vaut blâmer un matelot que saborder le navire... Mais si la gravité des actes individuels ne sauraient être remise en question, c'est bien le caractère systémique de cette violence qu'il faut également – et surtout – remettre en cause. Car comment imaginer un seul instant que les ordres donnés par le préfet de

police de Paris pour évacuer les campements de migrants du centre de la capitale, tel celui de la République les 23 et 24 novembre dernier, n'aient pas obtenu l'assentiment de l'Intérieur ? Comment ne pas faire le lien pourtant évident entre les tabassages de nombreux journalistes et les entraves faites à l'exercice de leur métier lors de manifestations avec le vote de l'article 24 interdisant de filmer les représentants de l'ordre public en action ? Comment ne pas constater la recrudescence des contrôles de routine exercés avec une violence exacerbée depuis la mise en application de l'état d'urgence sanitaire et celui entériné précédemment par la loi renforçant la sécurité intérieure ?

Si, afin de préserver leurs acquis, les syndicats policiers font aujourd'hui bloc derrière leurs collègues montrés du doigt par le gouvernement dans l'esprit corporatiste qui leur est coutumier, il ne faut pas oublier qui leur a lâché la bride jusqu'à aujourd'hui. Du principe de légitime défense accordant toute latitude à leurs agissements à celui d'un service d'inspection de la police dont la partialité pose intrinsèquement question, l'impunité judiciaire est bien ancrée dans l'institution. Et ce ne sont pas les soi-disant expertises qui dans l'immense majorité des cas confortent les acquittements lors de rares procès de policiers mis en cause

qui contrediraient cette réalité. Cette inégalité de traitement, les proches de victimes d'Adama Traoré, de Cédric Chauviat ou de Zineb Redouane et de nombreux Gilets jaunes l'ont bien comprise... La justice à deux vitesses n'est désespérément plus à démontrer, et il n'est pas difficile de comprendre que gouvernement et représentants des forces de l'ordre ont des intérêts communs à défendre.

La couverture médiatique actuelle des violences policières peut s'expliquer par le fait que plusieurs vidéos, dénonçant de manière incontestable certains de ces abus, ont pu être largement diffusées sur les réseaux sociaux alors que le vote de nombreuses lois liberticides amenant justement ces images à être censurées est en cours. De manière générale, c'est également le climat sécuritaire ambiant et l'arsenal législatif mis en place depuis quelques années afin de parer à l'effervescence de la contestation sociale qui rend l'enjeu du sujet d'autant plus bouillonnant.

Ainsi, la tentative d'étouffement idéologique qui l'accompagne n'a en soit rien d'étonnant, car en affirmant que les violences policières n'existent pas, ce ne sont pas seulement les policiers qui sont mis hors de cause, mais ce sont les victimes de leurs abus qui disparaissent, et avec elles, tout le contexte social qui l'accompagne. Et c'est bien là l'un des dangers de cette politique totalisante qui voudrait effacer une réalité trop dérangeante et porteuse des germes d'une opposition dont le message ne peut que prendre de l'ampleur. En cela, si chaque jour la possibilité de *parler de répression ou de violences policières* est restreinte un peu plus, c'est certainement que le passage d'un État de droit à celui d'un État policier suit son cours, mais également qu'un mouvement émancipateur le précède.



Un pouvoir aux abois montre ses dents

Depuis quelques années, le pouvoir est sur la défensive. « Pardon », direz vous, sur la défensive ? Qu'en est-il de ces lois liberticides, ces mesures anti-sociales et de la répression tous azimuts ? Absurde, cette affirmation au vu des derniers développements en particulier depuis l'avènement de l'ère Macron ?

Le jeune président « moderne », startuper dynamique, partisan du « en même temps » ni de gauche, ni de droite culbute dans un autoritarisme qui ravirait pour ne pas dire séduirait l'extrême droite. D'aucuns disent que le motif de ce revirement (en est-il un?) serait motivé par la soif de pouvoir à 18 mois des prochaines présidentielles. Il lui avait fallu dompter la gauche pour ratisser ensuite à droite et très à droite. Il miserait sur le duel avec Le Pen. Cependant, cette assertion n'explique pas tout. Pourquoi prendre le risque de créer le vide à gauche qui pourrait être comblé, notamment par un Mélenchon ? Pourquoi se mettre à dos de plus en plus de « marcheurs » qui ne le

Sémantique Toc

Si les mots ont encore un sens, s'il est vrai que la langue dans laquelle nous baignons nous construit et fonde nos pensées, alors il y a du souci à se faire. Car parallèlement à l'épidémie de Covid-19, est apparue une ahurissante épidémie de mots nouveaux, sans cesse repris sans discernement ni réflexion par les politiques et les médias, tels des perroquets pris d'ivresse.

Il y a eu tout d'abord la fameuse *distanciation sociale*. « Distance de sécurité » aurait suffi, mais non, c'est comme si il fallait toujours rétablir une séparation entre les différentes couches et classes sociales de la société.

Puis les *gestes barrières*. « Gestes protecteurs » aurait été plus efficace, plus sympa, non? Ah, mais c'est que nous sommes en guerre, mon cher Monsieur ! Notre président l'a dit, et le redit, et reredit ! Il est parti en chef de bataille vaincre le virus, à coup répétés d'États d'urgence, de couvre-feu, de lois absurdes appliquées idiotement, toujours restrictives, toujours contraignantes, toujours punitives, toujours infantilissantes, et sa pauvre armée de soignants démunis semblables aux zouaves de 14, que l'on envoyait au front dans leurs uniformes rouges, cibles faciles, afin de préserver les intérêts des gros producteurs de garance du midi.

En haut du palmarès, le *présentiel*, suivi de peu dans son contraire, le *distanciel* ! Et l'*abstentiel* ! L'*événementiel* ! Sans oublier le *réflexif*, ni le *care* (pour la santé) et le *tracing* (pour le traçage). Tout ça, on adore, c'est vraiment démentiel. Et *plage active*, ça ne vous a pas plu ? *Vacances apprenantes*, vous n'avez pas aimé ? Il y a vraiment des gens payés pour inventer ces conneries ?

Enfin, impossible de passer sous silence la subtile distinction établie récemment par le chef de l'État entre « violences policières » et « violences de policiers ». Ô merveilles de la langue de la langue de bois, merveilles de la sémantique en toc ! Le nez dans le caca, ces gens là finiront toujours par te ôdire que ça sent la rose. C'est comme la coloscopie et autres examens intrusifs, aujourd'hui tu ne les subis plus, tu en bénéficies. On parle de nouveau monde, c'est plutôt le nouvel immonde. Tout ça pourrait prêter à rire, mais dans ce rire, hélas, il y a beaucoup de larmes.

B. Blangenais

suivent plus dans sa dérive autoritaire? Pourquoi provoquer l'ire de tous les croyants quel qu'en soit le culte avec la fameuse loi sur le « séparatisme » ?

Rappelons que suite aux attentats de janvier 2015, les dispositions de l'état d'urgence *sécuritaire* largement inspirées de la loi de 1955 édictée durant la guerre d'Algérie, ont été intégrées dans le droit commun (restriction de la circulation, fouilles et palpations sur instruction du préfet ; fermeture des lieux de culte ; assignation à résidence ; perquisitions administratives ; surveillance des déplacements et des communications ; etc.). L'exception a été érigée en norme. Avec la pandémie, un nouvel état d'urgence, cette fois-ci appelé *sanitaire*, est imposé. Prorogé plusieurs fois, cet état se banalise, notamment en matière de restrictions de mouvements (autorisations de sortie, couvre-feu,...).

Mais comme si cette situation d'exception ne suffisait pas, une batterie de lois accompagne un discours de plus en plus ouvertement autoritaire et raciste. La dernière en date, la loi dite de *sécurité globale* n'était pas encore passée devant le parlement que les flics se sont vu poussés des ailes et s'en sont donné à cœur joie lors du démantèlement d'un camp symbolique de migrants sur la place de la République à Paris ou contre un producteur de musique noir, tabassé pendant de très longues minutes dans son studio. Son calvaire n'aura pas été vain, la scène, filmée, a suscité un tel tollé que la fameuse loi pourrait être retoquée, en particulier l'article 24 qui de facto interdit de filmer les forces de l'ordre en pleine action. Il va sans dire que le droit commun regorge de suffisamment de dispositions protégeant les flics. En fait cette loi n'est rien d'autre qu'une garantie supplémentaire pour ceux qui vont être amenés à intervenir de plus en plus souvent face aux luttes sociales à venir.

Si la répression touche tout autant les gilets jaunes, les soignants, les syndicalistes et les journalistes, ceux qui subissent systématiquement violences et discriminations (policières, administratives, etc.) - dans une effrayante continuité coloniale - sont les Noirs et les Arabes, les Musulmans ou perçus comme tels. L'ennemi intérieur étant désigné, le cadre idéologique planté lors des discours de Mulhouse le 18 février et aux Mureaux le 2 octobre, il reste à l'ancrer dans un socle juridique : un projet de loi contre le « séparatisme » (rebaptisée loi « confortant les principes républicains ») a été présenté en conseil des ministres le 9 décembre, jour anniversaire de la loi de 1905 ! Le Chef du gouvernement, Jean Castex, tout en se défendant de promulguer une loi « séparatiste » affirme le jour même que « *L'ennemi de la République, c'est une idéologie politique qui s'appelle l'islamisme radical* »¹.

Toutefois, comme le précise un responsable de la Fédération protestante de France : « Avec ce projet, on est en train de passer d'une laïcité de principe et de droit à une laïcité de combat et d'idéologie »². Car si ce sont les Musulmans qui sont prioritairement ciblés, les autres communautés religieuses s'inquiètent à raison. « En touchant à pas moins de quatre lois fondamentales aux libertés publiques, celles de 1881 (liberté de la presse), 1882 (instruction primaire obligatoire), 1905 (séparation de l'Église et de l'État) et 1907 (exercice public des cultes), en renforçant la police des cultes, en étendant les motifs de fermeture des espaces religieux et en alourdissant les régimes de sanctions à l'encontre des associations loi 1901 et 1905, le projet en cours se présente comme l'une des plus importantes tentatives de refonte de la loi de séparation de l'Église et de l'État »³.

Quant à un politique comme Jean-Luc Mélenchon, qu'on ne peut soupçonner d'affinité religieuse, il met en garde le parlement lors de la présentation du projet de loi : « Vous visez l'Islam et vous le faites sans discernement, en ne tenant pas compte de ce qu'est l'histoire profonde de la France (...) La guerre de religion ne vaudra jamais rien à la France. Trois siècles de guerre entre catholiques et protestants après mille ans de mauvais traitements à l'égard des juifs. Où tout cela nous a mené ? Nulle part ! Jusqu'à la grande loi de 1905 qui dit la seule chose qui vaille : L'État ne reconnaît aucune religion ! »⁴. Mais voilà que ce fervent adepte de la laïcité se voit aujourd'hui traité d'islamo-gauchiste en résonance à l'infâme formule antisémite de judéo-bolchéviste.

Macron a clairement énoncé aux Mureaux en quoi consiste le séparatisme : « Ce à quoi nous devons nous attaquer, c'est le séparatisme islamiste. (...) Et il y a dans cet islamisme radical, puisque c'est le cœur du sujet, abordons-le et nommons-le, une volonté revendiquée, affichée, une organisation méthodique pour contrevioler aux lois de la République et créer un ordre parallèle, ériger d'autres valeurs, développer une autre organisation de la société, séparatiste dans un premier temps, mais dont le but final est de prendre le contrôle, complet celui-ci. Et c'est ce qui fait qu'on en vient ainsi progressivement à rejeter la liberté d'expression, la liberté de conscience, le droit au blasphème »⁵. Avec ces propos se profile la thèse du « grand remplacement » chère à de nombreux extrémistes de droite ! Et Darmanin de renchérir : « l'idée était bien de lutter contre le séparatisme principal qu'est l'islam radical »⁶. Voilà un glissement sémantique dangereux passant de « séparatisme islamiste » à « islamisme radical » puis « islamisme » et « Islam politique » ou « radical » pour finalement cibler l'Islam. Le Président n'a-t-il pas prétendu que « l'Islam est une religion qui vit une crise aujourd'hui » ? Avant même que la loi ne soit promulguée, plusieurs associations ont d'ores et déjà été dissoutes, parmi lesquelles le Collectif contre l'islamophobie en France (CCIF), tandis qu'une « action massive et inédite » est lancée contre 76 mosquées soupçonnées de « séparatisme » et menacée de fermeture sans que les critères ne soient explicités.

Que nous répète-t-on ? Attention, la République est en danger ! D'où viendrait la menace ? D'un conglomérat aussi diffus que mouvant constitué de tous les mouvements qui mettraient à mal les fondements de la République « impériale » : les groupes antiracistes, anticolonialistes, Black lives Matter, les islamogauchistes, les manifestations contre l'islamophobie et les violences policières et pire ! Imaginez une convergence de ces causes avec d'autres luttes sociales, écologiques, féministes ! L'heure pour l'Etat est au rassemblement républicain autour d'un laïcisme hégémonique et belliqueux. C'est pourquoi dans ce même discours Macron annonce en grande pompe une



« reconquête » - qui fait étrangement écho à la Reconquista - des espaces dominés par les Musulmans : « C'est la République qui revient et qui reprend un sens ce qu'on a fait avec les quartiers de reconquête républicaine, avec la police de sécurité du quotidien. » Et la boucle est bouclée, nous revoilà face à la loi de « sécurité globale » qui doit notamment renforcer cette même police. La réponse ne peut être qu'un refus de la politique « séparatiste » que nous impose ce gouvernement et un appel aux convergences de luttes pour nos droits et notre dignité.

Tissa

1. *Le Monde*, 9 décembre 2020.
2. Lou Syrah, Loi «séparatisme»: un piège pour tous les cultes, Médiapart, 4 décembre 2020
3. Idem.
4. Vous ciblez ENCORE l'islam : hypocrites de la laïcité ! <https://www.youtube.com/watch?v=GgAP7wox7Cg>
5. <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2020/10/02/la-republique-en-actes-discours-du-president-de-la-republique-sur-le-theme-de-la-lutte-contre-les-separatismes>
6. *Le Parisien*, 6 octobre 2020

« C'est du mépris » - interview avec une institutrice

La rentrée scolaire de la Toussaint s'est déroulée dans un contexte de vif émoi et de tensions avec d'un côté la mise en place improvisée du processus « renforcé » de lutte contre la pandémie du Covid-19 et de l'autre l'hommage national au professeur Samuel Paty organisé en grande hâte par le gouvernement. Nous avons souhaité nous entretenir avec Anna, institutrice dans un quartier populaire d'Alès, afin de revenir sur quelques-unes des nombreuses questions que la situation suscite.

Peux-tu nous présenter en quelques mots l'école dans laquelle tu enseignes et quels étaient les principaux ressentis que tu as pu percevoir lors de cette rentrée ?

Je travaille dans une petite école d'un quartier pauvre d'Alès. L'équipe est soudée et bien investie auprès des familles du quartier et des enfants qu'on accueille. Au moment de cette rentrée le ressenti était amer : après nous avoir fait miroiter une rentrée décalée pour que nous ayons le temps de parler, d'échanger et d'exprimer nos ressentis quant à l'assassinat de Samuel Paty, aux difficultés que ça soulève et à comment nous pourrions l'aborder, rien de tout ça n'a été finalement possible. On nous a averti au dernier moment que la rentrée se faisait comme prévu à 8:20 et que donc nous n'échangerions pas au préalable. Nous avons dû faire chacun.e comme on a pu, car nous n'étions pas préparé.e.s à ça, et seul.e.s face à nos élèves ça n'a pas le même sens que lorsqu'on prépare quelque-chose ensemble. On a été choqué.e.s aussi par rapport au collègue assassiné, car c'était une commémoration au rabais. Une minute de silence et la lecture de la lettre de Jaurès aux instituteurs dont une partie a été modifiée. Il nous était aussi demandé de faire une heure de cours sur la laïcité avant la fin du mois...

De nombreux appels à la grève ont été lancés par les syndicats de l'enseignement dans les jours qui ont suivi la rentrée, notamment pour exiger le recrutement de plus de personnels et le dédoublement des classes. Comment toi et tes collègues vous êtes-vous positionnés dans un contexte où le manque de moyens accordé à l'éducation nationale depuis des années tend à rendre

illusoire les possibilités de mise en place de mesures effectives de précautions sanitaire ? Quelles étaient vos principales revendications ?

Nous sommes dans un moment de mutation au niveau de l'éducation nationale comme dans tous les services publics. Et même dans ce contexte sanitaire, il n'y a pas de déblocage de moyens pour faire face. Au contraire il y a toujours moins de remplaçant.e.s. Dans l'école, nous avons tou.te.s posé notre préavis de grève de la rentrée dernière jusqu'aux vacances prochaines. Nos revendications, c'était plus de moyens humains, des protections (nous n'avons reçu que des masques en tissu dont les premiers contenaient des agents toxiques). Pour ma part je trouve dommage qu'il n'y ait pas eu au niveau national un mouvement massif pour réclamer des meilleures conditions d'accueil pour les élèves. Mais cela vient en grande partie selon moi du mythe des enfants non contagieux.

Pour ce qui est de la mise en place du protocole, ce que nous avons mis en place à la rentrée était assez proche de ce que nous faisons déjà : nous avions gardé des groupes classes séparés, et une circulation dans l'école qui évite les brassages. Il n'y avait pas de protocole clair d'aération au niveau national, contrairement à ce qui s'est fait dans certains pays voisins : de ce coté là les décisions étaient prises classe par classe, par les enseignant.e.s. Au final, je dirais qu'au niveau sanitaire ce qui a été mis en place a été fortement variable en fonction des écoles, de l'investissement ou non des enseignant.e.s sur ces questions, du nombre d'élèves, des possibilités d'aération, de la disponibilité ou non de savon... Il me semble difficile de dire qu'il y ait eu, à la rentrée, une réponse nationale très claire, anticipée et structurée de ce coté là : nous étions plus dans une forme de bricolage, d'adaptation avec les moyens du bord, notamment avec l'absence d'anticipation sur les questions de la propagation des aérosols et donc, de l'aération.

Le ressenti collectif plus général, c'est à mon sens celui d'être méprisé.e.s, de ne pas être protégé.e.s, que ce soit par rapport à l'épidémie, par rapport aux agressions diverses dont les enseignant.e.s peuvent être l'objet. Pour autant nous n'avons

pas fait grève longtemps, car dans le contexte actuel, nous savons à quel point les élèves ne pouvaient pas ne pas être accueilli.e.s dans de bonnes conditions. Le service minimum porte bien son nom... Actuellement - et c'est le cas sur plusieurs écoles -, les instits peuvent ne pas être remplacés pendant plus d'une semaine, et il peut y avoir plusieurs absents par école en même temps. Quand c'est le cas, on nous demande d'accueillir les élèves, donc de brasser les groupes, ce qui n'a pas de sens au niveau sanitaire. Mais on n'est pas à une incohérence près...

Il y a une déconnexion saisissante entre la posture gouvernementale qui a placé subitement sur un piédestal les personnels soignants ou enseignants durant cette période de crise et le fait qu'aucune de leurs revendications ne semble avoir réellement abouti à ce jour. De quelle manière ressens-tu ce mépris à peine voilé ?

C'est tout à fait ça, c'est du mépris à peine voilé. Heureusement qu'on sait pourquoi et pour qui on fait ce métier. Je crois que tout ça n'est pas nouveau et que si la crise actuelle fait ressortir de tels écarts entre les besoins sur le terrain, ce que promet le gouvernement pour garder la face et satisfaire l'opinion publique ET ce qu'il met réellement en place, tout cela n'est ni nouveau, ni spécifique à ces quelques mois. Il s'agit en fait à mon sens d'un projet néo-libéral bien ficelé depuis plusieurs années. Blanquer s'était publiquement félicité de l'augmentation d'ouvertures d'écoles privées...

Une grande partie de l'attention et des critiques a été focalisée sur le manque de temps alloué aux enseignants afin de préparer correctement l'hommage à Samuel Paty. Pour autant, le fait que le fond du débat ait été largement instrumentalisé par le gouvernement pour son agenda politique a été plus largement occulté. Comment parler sereinement de laïcité ou de valeurs républicaines dans un contexte où la liberté d'expression semble réduite à la nécessité de pouvoir publier les caricatures islamophobes de *Charlie Hebdo* ?

Oui, c'est un vaste problème et il est difficile de parler de laïcité si on relie forcément cela aux caricatures de Charlie Hebdo (d'autant plus que des élèves de confession musulmane peuvent prendre celles-ci comme une offense personnelle et une attaque à leur religion, puis cela pose d'autres questions, par exemple « est-ce que la liberté d'expression ça veut dire qu'on peut se moquer d'une religion mais pas d'une couleur de peau? »...). A l'école on demande aux élèves de se respecter les uns les autres, de ne pas se moquer des particularités, des différences, du handicap.

Le fait de forcément lier liberté d'expression et laïcité peut être problématique. La liberté d'expression c'est bien plus que de dire : « oui on a le droit en France de caricaturer la religion des autres » ! De plus, ce « droit » est relatif, et il y a certaines limites à ne pas dépasser : la liberté d'expression est liée à un certain cadre, un certain contexte social. Avec des élèves plus âgé.e.s, il peut être très intéressant d'interroger ces limites, ce cadre... Face aux forces de l'ordre, par exemple, est-on vraiment libre de dire ce que l'on veut? Quel est le lien entre ce que l'on peut dire et ce que l'on peut (ou ne peut pas) faire ? Après, dans l'élémentaire, les enfants ont entre 6 et 11 ans. On peut aborder ces questions, et notamment celle de la laïcité d'une façon plus simple. Personnellement, j'ai plutôt abordé le sujet à travers l'idée qu'à l'école on accueille tous les enfants, quelles que soient leur origine, leur religion (ou non-religion), leurs particularités physiques, leurs difficultés...

Le contexte sécuritaire n'épargne plus le milieu scolaire. On l'a vu avec les violences commises par les forces de l'ordre sur des lycéens revendiquant de meilleurs moyens pour se protéger face au Covid-19, avec le projet de loi visant à restreindre leurs possibilités de se mobiliser, mais aussi par les centaines de signalements et poursuites judiciaires pour apologie du terrorisme. De quelle manière penses-tu que cela puisse affecter la confiance des élèves envers l'institution ? Comment le ressens-tu dans ton école en particulier ? Quelles possibilités subsistent t-il aux enseignants afin de

maintenir des liens avec des publics se sentant exclus ?

Dans mon école on a cherché à expliquer, on a surtout laissé la parole aux élèves qui avaient des choses à dire. Bien sûr il y a eu des questions, des remarques, mais l'idée n'était pas de traquer la moindre remarque qui n'irait pas dans le cadre. Dans ma classe il n'y a pas eu de soucis à ce niveau là, et puis nous mettons l'accent sur l'expression libre des enfants, sur les explications. Comment leur parler de liberté d'expression si on ne les laisse pas libres de parler et qu'on les épingle en cas de remarque jugée "contraire aux principes de laïcité" ?

La laïcité c'est l'idée que l'État ne reconnaît ni ne subventionne aucun culte. Ce n'est pas un principe qui doit servir à traquer des paroles d'enfants au sujet de choses qu'ils n'ont en fait pas bien comprises et qui permettrait d'enquêter sur leur famille... L'école doit permettre aussi aux enfants de s'émanciper dans tous les sens du terme, de se faire leur opinion. Nous n'avons pas la vérité, nous aidons les enfants à la trouver par eux-mêmes, avec tout le chemin et le temps que cela suppose.

Propos recueillis par Fred

Du nouveau à la Résidence Les Mûriers

Lors de notre dernière réunion avec deux représentants d'Habitat du Gard, le 20 février dernier, nous étions loin de nous douter de ce qui allait nous arriver un mois plus tard. Loin d'imaginer une pandémie, un confinement généralisé, un arrêt de l'économie et la mise entre parenthèses de tous nos projets. Et les préoccupations liées à la survie au quotidien ont naturellement pris le dessus sur toute autre considération.

Pour rappel, au cours de cette réunion, une vingtaine de résidents ont eu le loisir de s'exprimer sur l'état de dégradation de leur lieu de vie. De leur côté, les responsables d'Habitat du Gard se sont engagés à effectuer, dans un premier temps, la rénovation des espaces communs, peinture des cages d'escaliers et rampes, et ensuite de remplacement de toutes les portes d'entrée des appartements. La réhabilitation de la façade en vue d'une meilleure isolation est prévue mais pas retenue pour l'année 2021.

Passée la première tourmente due au Covid, nous avons demandé à Habitat du Gard quand les travaux promis allaient pouvoir démarrer. Certains retards étaient imputables aux difficultés d'approvisionnement de matériaux en provenance de Chine, notamment. Pour le reste, une entreprise d'expertise a été mandatée courant juin, afin d'évaluer dans chaque logement les problèmes d'humidité, d'isolation, voire de produits toxiques, et nous pensons que tous en ont profité pour montrer au technicien (un peu trop tolérant, à notre avis) ce qui n'allait pas dans leur logement.

Pas de nouvelles de travaux pendant tout l'été. Début septembre nous commençons à devenir impatients et prêts à rappeler ses engagements au bailleur. Fin septembre on nous rassure, le feu vert est donné aux entreprises pour la rénovation des parties communes ainsi que pour le changement des portes palières qui étaient non conformes depuis longtemps, et surtout de véritables passoires à courants d'air. Ce jour, les travaux sont bien avancés. Des cages d'escaliers claires avec des portes neuves dans des matériaux modernes, ça donne un sacré coup de jeune.

Pour l'avenir, le gros morceau sera l'isolation par l'extérieur et la réhabilitation de la façade, qui vont de pair. Budgets importants, on s'en doute, qui demandent beaucoup de diagnostics préalables. Cette phase se concrétisera, selon les dires d'Habitat du Gard à l'horizon 2022. Il faut garder à l'esprit que dans le cadre des lois de transition énergétique, les bailleurs sont légalement tenus de procéder à la rénovation thermique des façades.

D.P. pour « Collectif d'habitants de Saint-Jean-du-Gard »

Envoyez-nous vos contributions et remarques. Contact episodecevenol@laposte.net

<https://episodecevenol.noblogs.org/>

Ne pas jeter sur la voie publique S. V. P.